



Jeudi 5 février 2015

La filière forêt bois se structure en région : création de l'association régionale forêt bois Provence-Alpes-Côte d'Azur

L'assemblée générale constitutive de l'association régionale forêt-bois Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est tenue le 30 janvier 2015 en Préfecture de région. Cette Association a vocation à être un lieu d'échange, de dialogue et de réflexion commune qui regroupe et fédère l'ensemble des acteurs et professionnels de la filière forêt bois régionale. Elle sera, à ce titre, l'unique organisation interprofessionnelle de la filière forêt bois régionale reconnue au niveau national.

Sa création répond à de fortes attentes exprimées depuis plusieurs années par les acteurs représentant les différents maillons de la filière forêt bois ainsi que par l'État et le Conseil régional qui les ont accompagnés dans leur démarche. Il s'agit de favoriser le développement économique de la filière, d'échanger et de mener des actions communes pour la forêt et le bois en région et de faire face aux enjeux de mobilisation et de valorisation du bois régional dans un contexte de besoins croissants.

En créant cette interprofession, les dix membres fondateurs de l'association*, organisations représentatives de la forêt et du bois au niveau régional, s'inscrivent dans la politique forestière nationale et régionale redéfinie par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, promulguée en octobre 2014, et le contrat de filière bois signé en décembre 2014.

L'interprofession régionale forêt bois Provence-Alpes-Côte d'Azur a ainsi pour objectif de contribuer, dans le respect des services environnementaux et sociaux qu'elle rend, au développement économique régional par la création et le soutien d'emplois et d'entreprises notamment en :

- augmentant la mobilisation du bois de la forêt régionale pour assurer l'approvisionnement croissant des utilisateurs régionaux actuels et à venir, dans le respect de la gestion durable et multifonctionnelle,
- développant l'utilisation du bois sous toutes ses formes et recherchant les voies d'une meilleure valorisation notamment par l'innovation,
- créant les conditions permettant d'augmenter la valeur ajoutée en favorisant la transformation des bois par les entreprises de la région.

La constitution de cette interprofession régionale permettra d'élargir, à l'ensemble du territoire régional, les actions actuellement menées par les associations interprofessionnelles bi-départementales Fibois 04-05 et Fibois 06-83. L'interprofession régionale a par ailleurs vocation à s'ouvrir très prochainement à de nouveaux membres en leur qualité d'organisations professionnelles et syndicales représentatives de la filière forêt bois au niveau régional, et notamment d'organisations représentatives de la seconde transformation du bois.

* *Les membres fondateurs sont :*

- L'Office National des Forêts (ONF) - Délégation territoriale Méditerranée
- L'Union Régionale des Associations de Communes Forestières (URACOFOR)
- Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)
- L'Union Régionale des Syndicats de Propriétaires Forestiers Sylviculteurs (URSPFS)
- L'Union de la Coopération Forestière Française (UCFF), représentée par la Coopérative Provence Forêt
- L'Union Française des Industries des Cartons, Papiers et Celluloses (COPACEL), représentée par la société Fibre Excellence
- La Fédération Nationale du Bois (FNB), représentée par le Syndicat des Exploitants Forestiers Scieurs Alpes-Méditerranée (SEFSAM) et le Syndicat des Exploitants Forestiers et Scieurs des Alpes-Maritimes (SEFS 06)
- L'Association Nationale pour la Formation aux Métiers de la Forêt (ANPFMF), représentée par le Centre forestier régional La Bastide des Jourdans
- L'association FIBOIS 04-05
- L'association FIBOIS 06-83

Le poids économique de la filière forêt bois en Provence-Alpes-Côte d'Azur

La filière forêt-bois désigne l'ensemble des acteurs économiques qui participent à la réalisation de produits finis issus du bois. En amont, la sylviculture - exploitation forestière produit le bois brut (bois rond et grumes). Ce bois brut est dirigé vers le sciage - travail du bois, l'industrie du papier-carton et le bois-énergie. En aval, trois autres segments transforment en produits finis le bois issu du sciage : meubles, constructions en bois (y compris travaux de menuiserie et de charpente) et objets divers. Enfin, trois segments plus périphériques exercent des activités de soutien (commerce et transport intra-filière), des activités diverses (études, architecture, aménagement paysager) ou produisent des équipements pour l'exploitation forestière ou la transformation du bois.

2 800 établissements constituent le cœur de filière en région : leur activité est pleinement liée au bois. Ils emploient 8 280 salariés, soit 0,5 % des salariés de la région. La construction-menuiserie constitue le premier employeur de la filière avec 3 050 salariés soit 37 % de la filière. Si l'on inclut les 12 610 salariés des 6 200 établissements dont l'activité est partiellement liée au bois, la filière forêt-bois occupe en région, dans son acceptation la plus large, 20 800 salariés, soit 1,3 % de l'emploi salarié régional. En 2011, les entreprises régionales du cœur de la filière ont généré une valeur ajoutée de près de 360 M€ et un chiffre d'affaires de 500 000 € en moyenne par entreprise.

Pour en savoir plus : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=5&ref_id=21628

Contacts Presse :

Préfecture de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur : Tessa Fréchier-Mey – 06 88 68 01 13
sgar-communication@paca.pref.gouv.fr

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur : Alexandra Matuscak – 06 08 10 33 60
amatuscak@regionpaca.fr